

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06/12/2021**

Date de convocation : 29/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le 06 décembre 2021 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de DUVY légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire.

***Étaient présents** : : Caroline BOUFFARD ; André DALLE ; Aymeric DUPILLE ; Olivier FADDA ; Claudine HUBERT ; Frédéric LENZ ; Olivier MONTREUIL ; Éric OBJOIS ; Catherine THIESSART formant la majorité des Conseillers en exercice.
Absents excusés : Éric MANTEL donne pouvoir à Éric OBJOIS*

Secrétaire de Séance : Éric OBJOIS

OBJET : Délibération N°30-2021 PLANTATIONS D'ARBUSTES

Pour faire suite à la décision de la commission embellissement de la commune, nous avons contacté différents prestataires en vue d'obtenir les devis pour :

- Fourniture de 14 Prunus serrulata 'Kanza' 10/12
- Fourniture de tuteurs et substrat de plantation d'une cuvette d'arrosage
- Mise en place d'un tuteurage bipode avec planchette et collier de maintien
- Repli nettoyage et évacuation des déchets du chantier.
- Ouverture de fosse de plantation
- Mélange terre et substrat de plantation

Selon les différentes propositions, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise EUROJARDINS

Vote : POUR 10

OBJET : Délibération N°31-2021 TARIFS POUR LES FESTIVITES ET ANIMATION

Par délibération N° 22 du 14/09/2020 afin de poursuivre notre démarche d'attractivité, il a été décidé d'un commun accord de fixer les tarifs de la soirée Beaujolais du 20/11/2021 à :

- 10€ pour les personnes du village et 15€ pour les extérieurs.

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente, Il vous est

demandé : de valider les tarifs de régularisation proposés ci-dessus.

Vote : POUR 10

OBJET : Délibération N°32-2021 VENTE D'UN BIEN COMMUNAL

Annule et remplace la Délibération N°23 du 09 /11/2021 Intégration dans la vente de la parcelle A 175 de 80 m²

Vu les articles L 2121-29 du CGCT

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre en conformité seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard.

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation.

Considérant que ce bien immobilier appartient au domaine privé communal.

Considérant que la vente ne fait pas l'objet d'une validation par les Domaines en date du 06 Mai 2021.

Considérant l'estimation de la valeur vénale et les prix actuels du marché de l'immobilier du bien situé au 17, Ruelle Visette établit par trois agences immobilières en date de Mars 2021.

Considérant les rapports des diagnostics techniques immobiliers (constat amiante, diagnostic énergétique) en date du 20/08/2021

Considérant l'évaluation des travaux importants à prévoir pour la rénovation et la mise aux normes de l'assainissement.

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cette maison communale et d'en définir les conditions générales de vente.

Après avoir pris connaissance des documents, le conseil municipal après avoir délibéré

Décide l'aliénation de ce bien situé 17, Ruelle Visette au prix minimum de 120000€ net vendeur. Plan cadastral A 170 pour 203 m² - A176 pour 1260 m² - A 175 pour 80 m².

-Dit que les clauses des données sont satisfaisantes et s'accorde la possibilité de poursuivre la réalisation de la cession.

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cette maison par vente de gré à gré, dans les conditions prévues CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Vote : Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 1

Questions diverses :

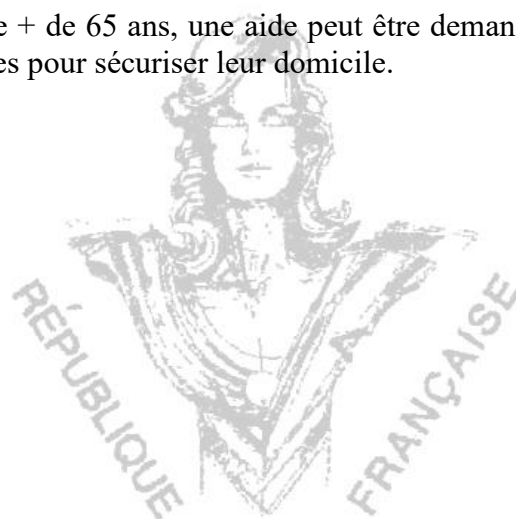
FESTIVITES :

- A l'occasion des fêtes de fin d'année une sortie au cinéma de Crépy-en-Valois est organisée pour les enfants de la commune ;

TRAVAUX :

- Les travaux concernant la modernisation de l'éclairage public de la commune initialement prévu pour le dernier trimestre 2021 a été repoussé au 1^{er} trimestre 2022, la société retenue pour effectuer les travaux ne dispose pas du matériel pour réaliser ces travaux en raison des difficultés d'approvisionnement que rencontre notre pays.
- Point sur l'avancement du dossier en vue de l'installation de caméras de surveillance. Des demandes de devis sont en cours auprès de différentes entreprises. Un rendez-vous avec le référent préfectoral va être sollicité.
- Pour l'année 2022, les membres du conseil municipal vont solliciter des rendez-vous avec les membres du conseil départemental en charge des routes.
- Pour les personnes de + de 65 ans, une aide peut être demandée au département pour l'installation d'alarmes pour sécuriser leur domicile.

Fin de la séance à 21h45



Émargement des conseillers :

Noms	Signatures
André DALLE	Département de l'OISE
Éric OBJOIS	MAIRIE
Olivier MONTREUIL	DE
Caroline BOUFFARD	DUVY
Aymeric DUPILLE	60800
Olivier FADDA	
Claudine HUBERT	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Frédéric LENZ	
Éric MANTEL	Donne pouvoir à Éric OBJOIS
Catherine THIESSART	